

**Exposé de M. Othmar Wettmann, chef du secteur Forêt, arts et métiers à la Suva,
à l'occasion du lancement de la campagne « La sécurité au travail dans les forêts privées », le
18.1.2006 à Bowil**

Le point sur les accidents dans la forêt suisse

Seul le discours prononcé fait foi.

Madame, Monsieur,

75 % environ de la surface forestière suisse appartiennent à des collectivités de droit public telles que les communes, les corporations, la Confédération ou les cantons. Ces forêts publiques sont actuellement gérées par environ 6000 professionnels au bénéfice d'une formation, employés par 1700 exploitations forestières publiques et par 500 entrepreneurs forestiers privés. Ces entreprises sont soumises à l'assurance obligatoire de la Suva contre les conséquences économiques des accidents et maladies professionnels.

Malgré de nombreux efforts, la fréquence et la gravité des accidents n'a longtemps cessé d'augmenter au sein des entreprises forestières assurées auprès de la Suva. En 1990, pendant les travaux de remise en état consécutifs aux dégâts occasionnés par « Vivian » et « Wiebke », on a enregistré une fréquence de 440 accidents professionnels pour 1000 emplois (équivalents plein temps). C'est pour améliorer cette situation devenue insupportable pour tous les acteurs que la Suva a lancé en 1991 la campagne intitulée « **La sécurité en forêt – c'est possible!** ». Le but principal de cette campagne était de diminuer le nombre d'accidents professionnels de 25 % par 1000 emplois (équivalents plein temps) dans les exploitations assurées par la Suva, et cela avant l'an 2000.

Tout un train de mesures a ensuite été développé et mis en œuvre, en collaboration avec les partenaires sociaux (employeurs, hiérarchie, employés):

- Introduction d'un système de bonus-malus dans l'assurance-accidents professionnelle
- Intensification des contrôles dans les exploitations forestières
- Utilisation d'exemples authentiques d'accidents lors de l'instruction pratique
- Formation continue en gestion d'entreprise pour les employeurs et les chefs d'exploitation
- Remise d'une distinction aux « exploitations forestières modèles »
- Introduction de concepts de sécurité propres à l'entreprise.

L'évolution du cours des accidents pendant les dernières années montre clairement que les objectifs de la campagne menée par la Suva étaient réalistes puisqu'ils ont été atteints.

Les 25 % restants de la surface forestière suisse appartiennent à des propriétaires privés. Au nombre de 250 000, ils forment un groupe non négligeable. Ils exploitent souvent leurs forêts eux-mêmes et ne disposent en général d'aucune formation professionnelle en ce sens.

Un simple coup d'oeil sur les statistiques des accidents mortels survenus lors de travaux forestiers entre 1990 et 2004 montre qu'en forêt privée, un énorme travail de rattrapage est à faire en matière de santé et de sécurité au travail. Durant cette période, 80 accidents mortels se sont produits dans les entreprises forestières et au moins 130 en forêt privée*. Ainsi, on déplore un accident mortel pour 661 411 m³ de bois récolté dans les entreprises forestières, contre un cas mortel pour seulement 182 251 m³ en forêt privée. Le rapport est donc de 1 à 4. En examinant les chiffres d'un peu plus près, on se rend compte qu'en forêt privée, plus de la moitié des victimes sont des agriculteurs. Pour réagir à cette situation dramatique, la campagne « Forêt privée – à l'instar des pros! » a été lancée en automne 2000. Elle s'adresse aux propriétaires de forêts privées, aux bûcherons occasionnels et aux agriculteurs.

* Il n'existe pas de bases de données précises concernant les accidents en forêts paysannes et privées. On ne dispose pas de statistiques unifiées, ni d'un organe chargé de collecter les données. Mais seule l'analyse des accidents mortels survenant lors des travaux de bûcheronnage permet de comprendre la situation en matière d'accidents dans les forêts paysannes et privées. La Suva tient ces statistiques en se fondant sur les informations des médias et de la police.

Othmar Wettmann
Suva, Sécurité au travail, secteur Forêt, arts et métiers, case postale, 6002 Lucerne
othmar.wettmann@suva.ch
www.suva.ch/forst